

En poursuivant votre navigation, vous acceptez l'utilisation de cookies pour vous proposer des contenus et des offres adaptés à vos centres d'intérêts. [En savoir plus et gérer ces paramètres.](#) X

Charente-Maritime : réflexion pour créer un parc naturel régional

A LA UNE / ENVIRONNEMENT / MER ET LITTORAL / Publié le 17/02/2017 à 12h13. Mis à jour à 12h14 par **David Briand**.



▲ Dans les marais de Nieulle-sur-Seudre ©ARCHIVES JANIQUE VILLENEUVE

PREMIUM

Les collectivités de Royan, Rochefort, Marennes et Oléron s'intéressent à ce label qui demande près de dix ans pour aboutir

Une centaine d'élus issus des quatre intercommunalités de la Caro (Rochefort), la Cara (Royan), le bassin de Marennes et l'île d'Oléron, ont participé hier matin à Marennes à une réunion dédiée à l'opportunité de créer un parc naturel régional centré sur leurs zones humides et marais. « Nous en sommes au stade du partage et de la réflexion », indique Mickaël Vallet, président de la CdC du Bassin de Marennes.

Pas de nouvelles contraintes

La volonté (inaboutie) de l'État de créer un parc national zones humides en 2011 autour du marais de Brouage a laissé des séquelles. Plutôt que de subir dorénavant une décision imposée depuis Paris, « nous souhaitons nous organiser par nous-même », reprend Mickaël Vallet, en martelant un credo, repris par ses collègues Hervé Blanché (Rochefort), Pascal Massicot (Oléron) et Francis Herbert (Royan) : « Il n'y aura aucune nouvelle contrainte réglementaire » (contrairement à un parc

national ou un site classé). Autrement dit, « il n'est pas question de mettre les marais sous cloche », assure Pascal Massicot. Au regard de la spécificité des marais combinant eau douce et salée, la Région voit d'un bon œil ce classement qui ne serait pas une strate supplémentaire et ne viendrait pas empiéter sur d'autres labels ou servitudes (projet de grand site de l'estuaire de la Charente, loi Littoral, zones Natura 2000). « C'est un outil de développement qui se base sur une charte », reprennent les élus. Cinq à dix ans sont nécessaires avant de décrocher le label, valable quinze ans.



▲ MM. Massicot, Vallet, Blanché et Herbert ©CRÉDIT PHOTO : D. B.

La rédaction vous conseille

Oléron : pas d'éolien sans avis favorable du Parc naturel marin des pertuis

Marais poitevin : le canard mieux loti que la grenouille

Dans un premier temps, il revient aux quatre intercommunalités d'inscrire ce processus à leur ordre de jour, avant que chaque conseil municipal ne soit amené à se prononcer afin de définir un périmètre. La chasse, la protection des espaces naturels, la relance de l'élevage constituent des thématiques transversales. Des retombées touristiques sont aussi à attendre. Reprenant la citation

d'un responsable du parc naturel régional de la Narbonnaise (Occitanie), Mickaël Vallet a fait dans la comparaison : « C'est la différence existant entre un hôtel avec vue sur mer, et un hôtel avec vue sur mer, au cœur du parc naturel régional ».

Il existe 51 parcs naturels régionaux en France, dont quatre à ce jour dans La nouvelle Aquitaine : le marais poitevin, Périgord-Limousin, Millevaches et Landes de Gascogne.



Recevez par email le **Récap Charente-Maritime**

Dès 17h30 du lundi au vendredi, le résumé de l'actualité du jour en Charente-Maritime

S'inscrire

A LIRE AUSSI



Disparitions à Eysines :
"Deux nuits dehors pour des enfants de cet âge, c'est traumatisant"



Lège-Cap-Ferret :
l'homme soupçonné d'avoir tué et enterré sa compagne retrouvé mort



Agen : prison ferme
requis contre une ancienne candidate de "l'Amour est dans le pré"



Il violait sa concubine

Recommandé par



SUD OUEST 100% NUMERIQUE